



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 12 septembre 2013

Le président, M. Moritz de Hadeln, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier-suppléant pour sa présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 52 Conseillers et Conseillères.

12 personnes sont excusées (Mmes Katia Annen, Claudine Bovet, Claudine Deprez et MM. Arthur Bigler, Martial Cosandier, Lino Finini, Christian Gander, Jean-Philippe Genoud, Jean-Daniel Grandjean, Evan Lock, Daniel Richard, Christian Vernex).

1 absent (M. René Monachon).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour selon la convocation du 3 septembre suite au rajout de l'assermentation de M. Michael Rohrer, de l'assermentation de 4 Conseillers, de la nomination d'un délégué au Conseil d'Etablissement primaire et secondaire, du nouveau titre du Préavis municipal N° 50 relatif à "l'autorisation générale concernant l'adhésion à des sociétés commerciales, associations et fondations".

Du fait des démissions, il y a rajout d'une nomination d'un membre à la Commission du Plan de Zones et rajout d'une nomination d'un membre à la Commission de Recours en matière d'impôts et taxes communales.

Le bureau a reçu une interpellation déposée par M. Georges Grandjean intitulée: «Interpellation concernant le préavis N° 30 de la législature 1996-2001 relatif au Plan partiel d'affectation zone verte "La Ballastière".

L'interpellation étant soutenue par cinq membres, elle sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

Le président demande à M. G. Grandjean s'il désire développer son interpellation séance tenante, celui-ci répond par l'affirmative.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de M. Michael Rohrer, Conseiller municipal.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2013.
4. Assermentation de 4 Conseillers/ères
5. Communications du bureau.
6. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal N° 46** relatif à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant.
8. **Préavis municipal N° 47** relatif à l'octroi d'un crédit de réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle N° 436 au lieu-dit «En Vertelin».

Première lecture

9. **Préavis municipal N° 48** relatif au règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.
10. **Préavis municipal N° 49** relatif à la modification du Règlement du Conseil communal.
11. **Préavis municipal N° 50** relatif à l'autorisation générale concernant l'adhésion à des sociétés commerciales, associations et fondations.
12. **Préavis municipal N° 51** relatif à l'acquisition de la parcelle N° 1549 d'une superficie de 19'255 m² sise au lieu-dit Chemin des Salettes/Lavasson.
13. **Préavis municipal N° 52** relatif à l'arrêté d'imposition 2014.

Autres objets

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Moritz de Hadeln «Qualité de l'air que nous respirons».
15. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Catherine Labouchère «Incivilités et sécurités à Gland: bilan et perspectives» et nomination d'une Commission.
16. Réponse de la Municipalité au postulat de MM. Samuel Freuler et Cyril Gallay «Amélioration de la mobilité douce à Gland» et nomination d'une Commission.
17. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Line Gilliand «Pour un partage des eaux à Gland» et nomination d'une Commission.
18. Réponse à l'interpellation de M. Patrick Uebelhart demandant plus de transparence et de suivi dans les dossiers votés lors des Conseils.

Divers

19. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil d'Etablissement primaire et secondaire.
20. Nomination d'un membre à la Commission du Plan de zones.
21. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.
22. Interpellation de M. Georges Grandjean intitulée: «Interpellation concernant le préavis N° 30 de la législature 1996-2001 relatif au Plan partiel d'affectation zone verte "La Ballastière"».
23. Divers + propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Assermentation de M. Michael Rohrer, Conseiller municipal.

- Le président s'adresse à M. Rohrer: le 12 août, vous avez été élu tacitement membre de notre Municipalité, acceptez-vous votre élection ?
- M. Rohrer: répond par l'affirmative.
- Le président précise que suite à cette élection et selon l'art 14 du Règlement du Conseil communal, M. Rohrer est donc maintenant réputé démissionnaire de celui-ci.

Suite à cette démission, le nombre de Conseillers présents passe à 51.

Le président invite M. Rohrer à venir devant le bureau afin de procéder à son assermentation et prêter serment. Il demande au Conseil, à la presse et au public de se lever.

Le nouveau Conseiller municipal, après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président félicite M. Rohrer pour son élection et son engagement. Dans l'intérêt de notre ville et de nos citoyens, le Conseil communal se réjouit de pouvoir collaborer avec lui à l'avenir comme membre de notre Exécutif et il est invité à prendre place parmi ses collègues, sous de vifs applaudissements.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 20 juin 2013.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2013.

4. Communications du bureau

- La nouvelle version de la Loi sur les communes (LC) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet. En attendant une décision sur le préavis municipal N° 49, l'actuel Règlement du Conseil communal reste valable lorsqu'il ne contredit pas explicitement la Loi.
- Le 8 juillet a eu lieu la cérémonie de passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau. Merci à l'ancien Bureau et à son président pour l'excellent travail fourni et à la Municipalité et la presse pour avoir participé à cette soirée.
- Le 16 juillet, le Secrétaire municipal a transmis copie d'une lettre datée du 10 juillet du Conseil d'Etat concernant les relations financières entre le Canton et les communes, suite à l'accord avec l'association des communes durant l'automne 2012. Des extraits sont lus: *«Cet accord améliore notablement la situation financière des communes dans des domaines aussi sensibles que la facture sociale, les soins et services à domicile, l'organisation policière, les routes et l'accueil de jour des enfants. L'amélioration financière cumulée est estimée à 377,4 millions pour les années 2013 à 2017 (fin de la législature cantonale) et à 752 millions pour les années 2013 à 2020 (durée de la convention). Du point de vue de l'Etat, les efforts financiers sont importants; il s'agit en effet de maintenir des finances saines, de continuer à servir les prestations dont notre population a besoin et qu'elle attend, et d'effectuer les investissements indispensables au développement harmonieux de notre Canton».*

Copie de cette lettre est à disposition de chacun sur la table du Bureau.

- Du 17 au 20 juillet, le président a participé au cinéma Open-Air et salue l'engagement des volontaires ainsi que du personnel communal pour faire de cet événement un succès, tout en regrettant qu'une pluie torrentielle ait malheureusement effrayé quelques spectateurs.
- Le 19 juillet, la préfecture a adressé des instructions concernant l'organisation du dépouillement des votations fédérales du 22 septembre. Une de ces directives a obligé à se renseigner, pour apprendre qu'elle ne concernait que les petites communes. Le président rappelle que les bureaux de vote sont ouverts de 10h00 à 11h00 et non plus une heure plus tard comme c'était le cas précédemment.

- Le 29 juillet, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil de ce 12 septembre.
- Le 1^{er} août, le président a participé aux festivités et a prononcé une allocution de circonstance avec réflexions sur quelques aspects de notre histoire.
- Le 12 août, il a été pris connaissance de l'élection tacite de M. Michael Rohrer à la Municipalité, seul candidat en lice. De ce fait, l'organisation de l'élection d'un municipal le 22 septembre avec un éventuel deuxième tour le 8 octobre a été annulée par décision du préfet.
- Le 12 août, reçu la lettre de démission de M. Yohan Collaud, avec effet au 15 août, lecture en est faite.
- Le 14 août, l'Administration communale a rappelé l'organisation de la traditionnelle réception des nouveaux habitants agendée le 23 septembre de 17h00 à 20h00 à la Salle polyvalente de Montoly. Cette réception suit d'un jour la fête multiculturelle à la Salle communale de 11h00 à 17h00 le 22 septembre.
- Le 21 août, reçu la lettre de démission de M. Cristian Riccio, avec effet au 31 août, lecture en est faite.
- Le 22 août, reçu la lettre de démission de M. David Mayer, avec effet au 31 août, lecture en est faite.
- Le 26 août, pris connaissance du programme des activités offertes aux Séniors par l'Association VIVAG pour la période de septembre à décembre. Ce programme a été largement diffusé auprès de la population par Pro-Senectute.
- Le 26 août, reçu la lettre de démission de Mme Giulia Ricci, avec effet au 30 août, lecture en est faite.
- Le 2 septembre, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil du 10 octobre.
- Le 2 septembre, reçu un courrier de la Municipalité demandant un délai supplémentaire pour répondre à la motion de M. Moritz de Hadeln et consorts intitulée "Mesure contre l'augmentation du coût de la vie par la taxe aux déchets" du 11 octobre 2012. Considérant qu'il est difficile pour la Municipalité de répondre à cette motion de façon exhaustive sans connaître le bilan d'une première année de gestion des déchets, le Bureau a accordé un nouveau délai jusqu'au printemps 2014.
- Le 5 septembre, reçu la lettre de démission de M. Jean-Michel Favez, avec effet immédiat, lecture en est faite.
- Le 9 septembre, reçu un courrier de M. Michel Grosbois ancien Conseiller communal, adressé au président du Conseil et aux Conseillers communaux, dont lecture est faite:
M. Grosbois déplore les incivilités aux abords de la gare, comme: cassettes à journaux renversées, débris de bouteilles en verre, emballages de nourriture plus reste de nourriture avec les phénomènes habituels de projections de rejet alimentaires des joyeux fêtards de la nuit ou, comme le 1^{er} septembre, un citoyen riverain est intervenu pour freiner des personnes adultes mal intentionnées qui tentaient de saccager volontairement les cycles de Velolib. Devant l'agressivité des individus, celui-ci a choisi pour protéger son intégrité d'appeler le 117. Le retour sur investissement en vaut la peine à tous les niveaux que ce soit pour la tranquillité des riverains, la convivialité de l'endroit, l'image de marque de notre ville, aussi à l'heure où se construit un hôtel sur la Place de la gare, définir clairement une carte de visite agréable pour les visiteurs et non pas une espèce de zone de non-droit, ou en passe de le devenir, lui semble non pas une utopie mais bien réalité nécessaire.
Le Bureau a transmis les doléances de M. Grosbois à la Municipalité qui est consciente de tous ces problèmes et qui cherche des solutions à ces situations.
- Le 11 septembre, reçu les lettres de démission de M. Lino Finini, avec effet au 30 septembre et de M. Patrick Vallat, avec effet au 31 décembre, lectures en sont faites.

Avec les arrivées de MM. Clerc et Vallat, le nombre de Conseillers présents passe à 53.

5. Assermentation de 4 Conseillers/ères

Mme Villaine au nom du PS, présente M. Victor Mendes Boavista, remplaçant Mme Muriel Favez, démissionnaire. M. Mendes Boavista est de nationalité portugaise, marié, sans enfants. Il réside en Suisse depuis plus de 31 ans et à Gland depuis 19 ans. Il a travaillé dans l'hôtellerie, la restauration, a été conseiller en assurances, il est actuellement indépendant. Il revient au Conseil communal après y avoir siégé pendant la législature précédente. Membre actif du PS, il est également membre de Greenpeace et fait partie de la Commission d'intégration. Merci de lui réserver bon accueil.

M. Bachelard au nom du GdG, présente M. Lee Kaufmann, en remplaçant M. Yohan Collaud, démissionnaire. M. Kaufmann est né le 30 mars 1993 et habite à Gland depuis son enfance. Après avoir terminé l'école obligatoire, il a débuté un apprentissage d'installateur sanitaire qu'il a arrêté pour cause de nombreux points de sutures. La vie ainsi faite lui a offert la possibilité de découvrir le métier de dessinateur en bâtiment, ce qui deviendra rapidement une véritable passion. Il en est à sa troisième et avant-dernière année d'apprentissage. Il suit les séances de préparation du GdG depuis déjà quelques années et se réjouit de pouvoir enfin participer aux séances du Conseil communal. Merci de lui réserver bon accueil.

Mme Weber au nom du PLR, présente M. Marek Swierkoszcz, remplaçant M. Jean Egger, démissionnaire. M. Swierkoszcz a 49 ans, marié et père d'un garçon. Il habite Gland depuis 1997. Originaire de Pologne, il a été naturalisé en 2006. Il travaille comme cadre supérieur et a déjà été Conseiller communal lors de la législature précédente. Merci de lui réserver bon accueil.

M. Uebelhart au nom du groupe Les Verts, présente M. Gregory Bovet, remplaçant M. Cristian Riccio, démissionnaire. M. Bovet est âgé de 21 ans, a toujours vécu à Gland, il y a suivi toute sa scolarité, puis s'en est allé au Gymnase à Nyon en maturité voie option art visuel. Par la suite, il souhaite entreprendre des études de musique. Le vélo, la cuisine, la lecture et la musique sont ses hobbies. Merci de lui réserver bon accueil.

Le président invite MM. Mendes Boavista, Kaufmann, Swierkoszcz et Bovet à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations, le nombre de Conseillers présents passe à 57.

Avec l'arrivée de Mme Cornaz-Rovelli, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

6. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

La Municipalité se réjouit de l'arrivée de M. Michael Rohrer, elle lui souhaite plein succès et se réjouit de collaborer avec lui. Il reprend le dicastère laissé vacant par Mme Florence Golaz.

- **Personnel:** 30 août: départs de M. Nils Frei qui avait été engagé en contrat à durée déterminée (CDD) pour l'intérim d'un poste de concierge à Grand-Champ et de M. André Würzler, archiviste. 1^{er} septembre: engagements de Mlle Christelle Haldimann, urbaniste et de Mme Sandrine Faure, Cheffe de service à la culture. Du 18 septembre au 22 octobre: engagement de Mme Caroline Neeser en CDD pour la bibliothèque afin d'assurer le remplacement congé maladie d'une collaboratrice. Dès juin, engagement de Mme Isabelle Wegmann, auxiliaire concierge pour l'église catholique; le 1^{er} septembre, de Mme Hafida Tahrouch, auxiliaire patrouilleuse scolaire. 4 apprentis ont débuté leur formation: Mlle Lorine Reis, employée de commerce; M. Jérôme Bergaud, apprenti en information documentaire; M. Joann Pujot, agent d'exploitation et Mlle Lucinda Von Mural, agent d'exploitation 2^{ème} année. Recrutement toujours en cours: Chef de service SIE. Dès le 23 septembre, annonce sera passée pour le poste de dessinateur-architecte afin de remplacer le départ à la retraite de M. Alain Moser, mars 2014.
- **Conseil régional:** le Conseil intercommunal du Conseil général s'est tenu le 11 septembre. 2 préavis ont été largement acceptés, à savoir: a) contribution de Fr. 660'000.- prise sur le fonds régional des

transports publics afin de compléter la première phase d'expérimentation d'une offre supplémentaire pour les horaires de décembre 2013 à décembre 2015; b) contribution de Fr. 204'000.- pour l'étude d'une construction pour une deuxième salle concernant l'Usine à Gaz à Nyon. PIR: 28 communes l'ont adopté, 5 l'ont refusé et 11 communes doivent encore se prononcer d'ici fin octobre.

- **Vélos libre-service:** le réseau des vélos libre-service de la Côte, qui s'étend aujourd'hui entre Nyon, Prangins et Gland, connaît un très beau succès. La fréquentation a quasiment doublé chaque année depuis sa création en 2011. Il existe un point noir et il se trouve malheureusement à la station de Gare Sud à Gland, régulièrement victime de vandalisme. La Municipalité s'en inquiète et recherche des solutions avec ses partenaires afin de prendre rapidement des mesures.
- **Divers:** la Municipalité, sous la conduite de Mme Girod, a mis sur pied une commission du "littering" qui est composée de membres de l'Administration directement concernés de par leur fonction aux effets des déchets sauvages: conciergerie, Voirie, Espaces verts, SPOP, TSP (travailleur social de proximité), gendarmerie. L'objectif est de mettre en commun les expériences de chacun et de rechercher les réponses que nous pourrions apporter. Cette commission profitera également des expériences d'autres villes, des cantons et de la Confédération, qui propose déjà sur son site, admin.ch, des échanges en la matière.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Travaux routiers:** la finalisation du revêtement routier du giratoire route de Luins/route de l'Etraz va engendrer une interdiction de circulation le 15 septembre. D'autres travaux auront lieu ces mois prochains, ils font partie du plan d'entretien des routes et vont engendrer des restrictions. Les informations seront données via le site internet, la presse et le pilier public. Les habitants concernés auront une information par flyer. Les tronçons concernés sont: la rue de l'Etraz (du garage jusqu'à la rue de la Paix); la route de Nyon au-dessus de l'ouvrage de la rue du Mont-Blanc; le carrefour rue du Collège-Tuillière; le chemin de la Chavanne.
- **Réaménagements du Vieux-Bourg:** il a été mandaté, sur la base d'un appel d'offre sur invitation, le consortium Cittec – Urbaplan, lequel va, dans une première phase, repréciser, et si nécessaire, redéfinir le fonctionnement des circulations et l'organisation du stationnement; puis, dans une seconde phase, conseillera et accompagnera le bureau d'ingénieur civil chargé de réaliser les aménagements souterrains et en surface de cette zone. Les différents groupes d'intérêt de la ville ont été invités à participer à une ballade du Vieux-Bourg afin de les entendre sur la fonctionnalité et les besoins et ainsi définir une infrastructure reprenant dans la mesure du possible les attentes.
- **Trafic Mont-Blanc:** le Bureau Transitec a été mandaté pour mettre en évidence les différents projets connus ou potentiels situés le long de l'avenue afin de disposer d'une vision globale des développements et des impacts induits sur cette artère. Cela permettra de proposer des mesures d'aménagement à court et moyen terme, anticipant le trafic dû au développement de la ville.
- **Cheminement de la Falaise:** le 20 août, reçu un courrier du Service des routes informant que le dossier d'enquête pouvait être transmis à la Cheffe du Département pour approbation définitive. La Municipalité a transmis à ce Service le courrier destiné aux 3 opposants au projet, de manière à lever les oppositions. Une fois en leur possession, ils pourront faire ou pas recours auprès des instances supérieures.
- **Déchèterie:** un marquage spécifique va être fait pour signaler les zones de circulation et de parcage, pour ceux qui ne l'avaient pas encore compris.
Sur la base des volumes des déchets du 1er semestre, l'on peut constater une diminution du volume de 50% pour les ordures ménagères et ce, grâce à la taxe au sac (30 à 35%) et à la tournée des déchets organiques depuis mars (15 à 20%). La collecte des déchets organiques varie entre 9 et 12 tonnes par tournée, ce qui représente entre 750 gr et 1kg par habitant et par semaine. Ce résultat va au-delà des espérances de la Municipalité. Le verre voit une augmentation de 20%, le carton de 25%, le PET de 41%, les métaux de 25%, le bois de 16% et les plastiques mélangés de 110%. Il est probable que l'objectif cantonal concernant le taux de recyclage de 60% soit atteint, en effet, une projection sur l'année nous permet d'obtenir un taux de recyclage de 62,5%, alors que nous végétons à 47-47%

depuis plusieurs années. Le comportement de la population est salué mais il faut rester vigilant.

- **Service des eaux:** ces jours a lieu un essai de coloration de l'eau potable dans le cadre de l'étude hydrogéologique des zones de protection de la source du Montant qui alimente notre réseau d'eau potable. Le traceur utilisé est de la fluorescéine, il n'est pas toxique et bien que cela soit peu probable, une légère coloration verte de l'eau pourrait apparaître, mais elle peut être consommée sans problème.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** 2 septembre, reçu le résultat final de la péréquation pour 2012. L'année dernière, la Municipalité avait volontairement demandé au Canton de ne pas mettre un montant de l'ordre de 3,2 Mio, compte tenu qu'elle estimait qu'il y avait une correction importante pour les biens immobiliers, droits de mutation et de successions. Elle avait vu juste, étant donné que nous avons un retour de 3,255 Mio. Sur ce montant, il y a 3 Mio qu'elle n'avait pas mis globalement dans les comptes, ce qui veut dire que le gain pour la commune n'est que de Fr. 170'000.-. La valeur du point d'impôt pour 2012 s'élève à Fr. 536'000.-. La valeur du point d'impôt par habitant s'élève à Fr. 46.25.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **Gare-sud:** l'étude test est arrivée à son terme. Le 28 août a eu lieu la deuxième journée de réception des travaux avec le collège d'experts. Le rapport final de ce collège sera adressé à la Municipalité avec des recommandations sur la suite à donner à ce travail. Une exposition publique avec présentation des travaux des 4 bureaux pluridisciplinaires aura lieu le 26 septembre à 19h00, salle Mont-Blanc, Montoly.

- **UAPE:** une intervention est prévue fin septembre-début octobre avec l'entreprise générale qui a construit le bâtiment, afin d'arriver à une meilleure qualité acoustique des locaux mis à disposition des enfants.

- **Cité de l'énergie:** l'audit de labellisation est prévu pour le 1^{er} octobre pour arriver en novembre à la réception du label Cité de l'énergie. Courant octobre, une action 'Energy Day' sur des produits d'économie d'électricité aura lieu. Avec la collaboration de la S.E.I.C., il s'agit cette année d'une vente d'ampoules LED à 50% du prix normal pour remplacer les vieilles ampoules qui consomment beaucoup trop.

- **Chapelle catholique:** suite à de nombreuses oppositions reçues lors de l'enquête publique pour la rénovation voire la reconstruction de la chapelle, la Municipalité a décidé de ne pas délivrer le permis d'implantation demandé. Elle a décidé de faire une modification partielle de son Règlement sur la police des constructions et viendra devant le Conseil avec un préavis pour une modification rapide qui sera anticipée par rapport à la modification générale du PGA et son Règlement, parallèlement au PDCOM.

- **Nouveau bâtiment administratif et Plage de la Dullive:** la Municipalité a décidé de mettre en standby ces 2 projets pour cette législature. Des informations seront données en fin de législature ou début de la prochaine.

- **PEP, Villa Prangins-La Crique:** l'assemblée générale du Golf Impérial a entériné le texte modifié par le Conseil communal. Les documents seront adressés prochainement au Service du développement territorial (SDT) pour approbation et mise en vigueur des modifications.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Fête de la musique:** a été un beau succès avec une météo favorable. Le changement de lieu aux Perrerets a réussi à apporter un côté très convivial. Des stands de cuisine, une diversité de groupes musicaux et des animations pour les enfants semblent être une bonne recette pour l'organisation de cette manifestation.

- **Open-air:** a subi les aléas d'une météo moins clémente que l'an dernier. 1227 entrées ont été totalisées soit 208 de moins qu'en 2012. Le choix des films a joué un grand rôle puisque même par pluie battante 130 personnes ont assisté à la projection de World War Z protégés sous des pèlerines.
- **Logements:** début des travaux prévus en octobre 2013: Tetris, bâtiment plurigénérationnel au chemin de la Chavanne et bâtiment A2 à Eikenøtt, pour les 50 logements subventionnés en partenariat avec la Coopérative Coopelia. Quant au bâtiment B2-4, logements protégés et abordables en partenariat avec La Mobilière, la fin du gros œuvre est prévue en octobre.
- **Culture:** 2 octobre, début de la saison "Eventò" avec la pièce «Fratricide» de Dominique Warluzel. 5 octobre, le nouveau spectacle de Yann Lambiel. 6 octobre, «Piano Seven», formation impressionnante de 7 pianos se retrouvera sur scène à Grand-Champ.
La billetterie électronique est dorénavant en ligne sur le site Internet. Il est également possible d'acheter les billets au Greffe municipal. Merci à notre Administration pour le travail de mise en place de cette billetterie.
Du 18 septembre au 11 octobre, Mme Corinne Dumont Pasquier artiste-peintre franco-suisse exposera, après l'Espace Murandaz de Nyon, ses œuvres au Foyer du théâtre. L'acrylique est un de ses moyens d'expression, même si l'huile garde toujours une place prépondérante.
- **Intégration:** 19 septembre, invitation à participer à Grand-Champ à la soirée sur l'intégration et 22 septembre, à la fête multiculturelle. Nouveauté cette année: le projet a été reconnu et est soutenu par le Bureau cantonal de l'intégration. La Commission d'intégration se réjouit de vous croiser à l'un ou l'autre de ces événements, et pourquoi pas aux deux.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Ecole:** la rentrée scolaire, placée sous le signe de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire et de HarmoS, s'est déroulée sans difficultés, à savoir:
Etablissement primaire: 832 élèves répartis en 44 classes à part égale entre Mauverney et Perrerets, soit: 15 classes 1-2 P HarmoS; 15 classes 3-4 P HarmoS; 13 classes 5-6 P HarmoS et 1 classe développement.
Etablissement secondaire: 711 élèves répartis en 38 classes, soit: 14 classes 7-8 HarmoS; 21 classes 9-10-11 HarmoS et 3 classes développement
Comme déjà annoncé, la nouvelle organisation de répartition des classes entre l'Etablissement primaire et l'Etablissement secondaire sera effective pour la rentrée 2014/2015.
Les discussions liées à la réorganisation sont toujours en cours entre le Département cantonal, les Directions scolaires et la Municipalité.
- **Semaine de de la mobilité:** la commune met sur pied plusieurs activités dans le cadre de la semaine :
le 17 septembre: promotion des vélos PubliBike à la place de la Gare de 17h à 19h00;
le 18: Walking et Nordic Walking au Centre sportif "En Bord" de 18h à 19h30;
le 19: contrôle gratuit des cycles devant le collège de Grand-Champ de 15h00 à 17h30;
le 20: journée à pied à l'école et promotion du Pédibus. Ce jour-là, les élèves de Mauverney et des Perrerets sont invités à venir à pied à l'école. Chaque élève du primaire recevra une casquette et ils sont priés de la porter. Dès 8h00, un stand Pédibus sera à disposition dans les cours de Mauverney et des Perrerets. A la récréation, une pomme sera offerte aux élèves par la commune. Les élèves de 7^e H recevront chacun un podomètre avec la recommandation de faire 10'000 pas par jour.
- **Pédibus:** la ligne Pédibus pour les Perrerets a été reconduite grâce à une dizaine de citoyens. Un grand merci à celles et ceux qui accompagnent ces enfants à l'école.
- **Parascolaire:** les services ont repris avec la rentrée scolaire. Les devoirs surveillés se répartissent dans les collèges de Mauverney, des Perrerets et de Grand-Champ. Entre 10 et 15 enfants par classe et par jour sont accueillis, 3 fois par semaine. L'encadrement se fait par deux personnes par classe. La Pause-Déj accueille 110 enfants en moyenne jour sur les sites des Perrerets et de Mauverney. Les UAPE gérées par la Fondation "La Ruche", soit "L'EntrActe" et "La Dôle" affichent également des taux d'occupation très importants.
- **Association glandoise des Parents d'élèves (AGPE):** le 2 septembre, la Municipalité a reçu un courrier émanant de l'AGPE l'informant de la décision du comité, de proposer de dissoudre

l'Association lors de son assemblée générale et extraordinaire qui se tiendra le 25 septembre. Pour rappel, l'AGPE, présidée par Mme Christine Nussbaum, avait mis l'Association en veille le 31 juillet 2012. Auparavant, le comité avait été actif pour l'organisation des devoirs surveillés, du Pedibus et organisait des conférences. La Municipalité prend acte de cette décision et réitère ses remerciements au comité pour tout le travail effectué. Désormais amputée de l'existence d'une association représentant les parents d'élèves, Mme la Municipale lance un appel à toute personne intéressée à reprendre cette activité, elle reste à disposition pour tous renseignements.

- **Jeunesse:** le projet «les samedis-sports» reprend le 14 septembre dès 17h30 à la salle de Mauverney A. L'activité est ouverte aux filles ou garçons. Ce projet est sous la responsabilité d'un moniteur d'Espace Prévention et de M. Mathieu Lasson, travailleur social.
- **Conseil d'Etablissement:** prochaine séance le 30 septembre à 20h00 à Montoly.
- **Réseau d'accueil des Toblerones (RAT):** prochain Conseil intercommunal le 2 octobre à 20h00 à Burtigny.
- **Divers:** Une animation «Livre et gastronomie» aura lieu le 18 septembre à 19h00 à la Bibliothèque communale.

M. Michael Rohrer, municipal (Sécurité publique. Population. Transports publics).

Nous aurons le plaisir de l'écouter lors du prochain Conseil.

PREAVIS AVEC DECISION

7. Préavis municipal N° 46 relatif à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant.

- M. Senn, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 46 relatif à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant, soit:

- *d'accorder le crédit de Fr. 380'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 380'000.-.*

8. Préavis municipal N° 47 relatif à l'octroi d'un crédit de réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle N° 436 au lieu-dit «En Vertelin».

- M. G. Grandjean, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.

- M. Girardet: constate que les 2 rapports sont contradictoires concernant l'actuelle propriété Cermix, l'un dit que la Municipalité n'est pas intéressée par son acquisition tandis que l'autre dit que c'est le cas. Il demande à la Municipalité de préciser ses intentions sur cette parcelle.
- M. Th. Genoud: cela va se faire en 2 phases. D'abord équipement et aménagement de la parcelle 436, ensuite on attend les négociations entre Cermix et les CFF pour éventuellement acquérir, soit le haut de la parcelle 436, soit la parcelle Cermix actuelle, soit aucune. Ce n'est pas encore clairement défini. Le problème avec l'aménagement de cette parcelle et les négociations avec les CFF compliquait énormément de tout gérer en une fois. La commune est attentive sur ces parcelles stratégiques, haut de la 436 à l'ouest de la future déchèterie ou à l'est, dans le développement du schéma directeur 1C.
- M. Uebelhart: avait remarqué cette divergence ainsi qu'une autre imprécision concernant la superficie de la future déchèterie. Dans le rapport de la Commission technique, il est dit que la partie dévolue à la déchèterie est plus petite que la parcelle existante, alors que dans celui de la Commission des Finances, il est dit que la future parcelle disposera de 6'000 m² au lieu des 4'000 m² actuels.
- M. Collaud: la parcelle actuelle fait environ 10'000 m² et est utilisée à concurrence de 4'000m² pour la déchèterie. L'autre parcelle fait 6'000 m² entièrement utilisée par la déchèterie. La parcelle en m² est plus petite, mais au niveau de l'utilisation, elle est plus grande à cause de la partie en pointe non utilisée ou peu utilisable aujourd'hui.
- M. Uebelhart: que va-t-il advenir des habitations en Vertelin par rapport au Plan directeur et l'affectation du Plan directeur communal?
- M. Th. Genoud: il s'agit de la maison habitée par trois familles, côté Prangins et qui se trouve en zone agricole. Dans le Plan directeur communal, il n'y aura pas de modification d'affectation de cette zone, elle va rester en l'état. Il y a des pourparlers et des négociations pour protéger les habitations qui ne devraient pas être dérangées par les nuisances dues à Sadec et Sotridec installés plus loin et ne pas les gêner davantage que le train.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 47 relatif à l'octroi d'un crédit de réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle N° 436 au lieu-dit «En Vertelin», soit:

- d'accorder le crédit de Fr. 478'000.- et d'autoriser la Municipalité à financer l'équipement de la parcelle N° 436 au lieu-dit «En Vertelin» à raison de 50% du coût global;

- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 478'000.-.

PREMIERE LECTURE

9. Préavis municipal N° 48 relatif au règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.

- La séance est agendée le 18 septembre 2013 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Charanjit Dhanjal, Soc. *Membres:* Cyril Gallay, GdG, - Anna Beutler, PLR, - Célia Maeder, Les Verts – Pascal Regazzoni, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. Préavis municipal N° 49 relatif à la modification du Règlement du Conseil communal.

• La séance est agendée le 18 septembre 2013 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Catherine Labouchère, PLR. *Membres:* Claudine Deprez, PLR, - Daniel Calabrese, GdG – Gilles Davoine, GdG – Samuel Freuler, GdG – José Da Silva Pinheiro, Soc – Stella Motta Larrivé, Soc - Martial Cosandier, Les Verts – Yves Clerc, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. G. Gandjean: souhaite qu'il y ait une réflexion concernant le rôle de la Commission de gestion vis-à-vis des Services qui sont de plus en plus intercommunaux, comme les pompiers, le RAT. Quel rôle a-t-elle à jouer envers ces Services?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Préavis municipal N° 50 relatif à l'autorisation générale concernant l'adhésion à des sociétés commerciales, associations et fondations.

• Le président demande, suite à l'objection de M. le Municipal Collaud, soulignant que ce préavis dans le passé a été traité par la seule Commission de Finances et avant de passer à la nomination d'une éventuelle Commission technique comme prévue par le Bureau, aux Conseillers de se prononcer sur la décision de confier ce préavis pour rapport à une Commission technique en plus de la Commission des Finances.

- La discussion est ouverte sur cette demande.
- M. Collaud: en début de législature, la Commission des Finances avait déjà fait ce travail. Dans ce préavis, il n'y a qu'un élément à modifier et pour la Municipalité, il faut laisser ce soin à la Commission des Finances. Compte tenu de l'importance et du nombre de préavis, mettre 2 Commissions, soit une douzaine de personnes, serait une perte de temps.
- M. Mawjee: la Commission des Finances s'engage à délibérer sur ce point. Il lui semble important que, s'il y a effectivement Fr. 100'000.- par cas qui sont engagés, il n'y a pas de montant global. Le Conseil délibère et donne une partie de ses prérogatives à la Municipalité, c'est pourquoi, il aurait souhaité qu'une Commission technique débattre de la chose.
- M. Collaud: prend note. Le montant de Fr. 100'000.- concerne uniquement des règles internes, cela n'est pas mentionné dans aucun règlement, c'est une règle appliquée jusqu'à maintenant. En début de législature, quand la Commission des Finances doit se prononcer sur l'autorisation de placer des liquidités auprès de divers établissements, il n'y a aussi pas de montant. Le bon sens veut que la Commission des Finances rapporte.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote.

Décision

A une large majorité, 4 avis contraires, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse de nommer une Commission technique, seule la Commission des Finances rapportera sur ce préavis.

- La discussion est ouverte sur le préavis lui-même.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. Préavis municipal N° 51 relatif à l'acquisition de la parcelle N° 1549 d'une superficie de 19'255 m² sise au lieu-dit Chemin des Salettes/Lavasson.

• La séance est agendée le 19 septembre 2013 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Manfred Schumacher, GdG. *Membres:* Michel Girardet, PLR, - Marc-Antoine Senn, Soc Gregory Bovet, Les Verts – Jean-Daniel Grandjean, UDC.

+ Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis municipal N° 52 relatif à l'arrêté d'imposition 2014.

- La Commission des Finances est chargée de rapporter sur cet objet.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

• Conformément aux dispositions de l'Art. 30 du Règlement du Conseil communal, le président invite le 1^{er} vice-président, M. Maurizio Di Felice, à le remplacer pour présider ce point de l'ordre du jour.

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Moritz de Hadeln «Qualité de l'air que nous respirons».

• M. Calabrese, rapporteur lit les vœux puis les conclusions recommandant de ne pas prendre en considération ce postulat.

• La discussion est ouverte.

• M. de Hadeln: *«avec son rapport, la Commission chargée de décider si mon postulat devait être transmis à la Municipalité, a fait le travail de deux Commissions en une fois. Ayant obtenu de la Municipalité des réponses écrites, il est compréhensible qu'elle recommande au Conseil de refuser mon postulat.*

Je remercie les membres de la Commission pour leur travail et la Municipalité pour ses réponses. Toutefois ces dernières sont parfois décevantes :

- 1. Mon postulat ne concernait que les micropoussières, un seul des éléments de la pollution atmosphérique et se limitait à ses aspects contrôlables et maîtrisables sur le territoire communal.*
- 2. La station de mesures de Nyon se trouve à 7 kilomètres en ligne droite du centre de Gland. Elle n'est ni à proximité d'une route à haute densité de trafic comme l'avenue du Mont-Blanc, ni proche d'une carrière où se fabrique aussi du bitume, ni à proximité de l'autoroute. Les conditions particulières de notre ville, l'intense trafic de camions qui ne va qu'augmenter avec le projet voulu par le Canton à la Ballastière, exigent de mettre le Canton devant ses responsabilités.*
- 3. Les réponses de la Municipalité ne font que peu de cas d'une des composantes les plus insidieuses des micropoussières, celle des résidus - même après filtrage - des moteurs Diesel, reconnue par l'OMS comme étant hautement cancérigène. Or les bus du TUG, comme tous les engins communaux, ont des moteurs Diesel.*
- 4. A défaut de pouvoir convaincre les propriétaires de stations-service de fournir du gaz pour des véhicules écologiques, il serait souhaitable que la commune montre l'exemple en achetant des véhicules à gaz et encourage ainsi l'offre et la demande.*
- 5. Je souhaite que mes collègues du Conseil restent vigilants et exigeants lorsque se présentera à eux l'option d'achat de véhicules ou engins communaux.*

6. *La Municipalité doit tout mettre en œuvre pour que des mesures durant au moins 12 mois soient faites à Gland, et que le Conseil soit informé des démarches et des résultats.*

Je fais mien les vœux de la Commission et accepte ses conclusions, mais ce chapitre est pour moi loin d'être clos. La santé de nos citoyens doit rester notre priorité».

- M. Fargeon: en réponse aux vœux de la Commission, la Municipalité va faire la demande auprès du Canton en insistant sur la nécessité de contrôler ce qui se passe. La station de mesures ne sera pas présente dans les 2 prochaines années car déjà occupée sur une autre place. Quant à l'encouragement d'une station-service à gaz à Gland, la Municipalité a fait la demande auprès de tous les garages et stations-service situés sur le territoire communal, tous ont répondu négativement, mais elle continuera à demander la possibilité de le faire. Veiller à l'achat d'un véhicule non polluant fait partie du concept Cité de l'énergie; la commune a un véhicule électrique et un à gaz. Lorsqu'elle achète un véhicule Diesel, nécessaire à cause de charges importantes, cela est fait selon les dernières normes Eco 5 avec des filtres à particules respectant les normes en vigueur. Le chapitre concernant la qualité de l'air sera ajouté au rapport de gestion. La Municipalité remercie la Commission de proposer de ne pas prendre en considération cette motion.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse la prise en considération du postulat de M. de Hadeln «Qualité de l'air que nous respirons».

- M. le 1^{er} vice-président Di Felice repasse la parole à M. le Président de Hadeln qui le remercie pour s'être mis à disposition et reprend la suite des débats.

15. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Catherine Labouchère «Incivilités et sécurités à Gland: bilan et perspectives».

- La séance est agendée le 18 septembre 2013 à 18h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Marcel Brauch, Soc. *Membres:* Myriam Grandjean, GdG – Catherine Labouchère, PLR Patrick Uebelhart, Les Verts, – Jean-Marc Guibert, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: a lu attentivement la réponse de la Municipalité qui insiste sur le bilan et un peu moins sur les perspectives non seulement à court terme, mais aussi à moyen et long terme. Il est important d'anticiper pour pouvoir répondre au besoin de la population, cela sera certainement discuté en Commission.
- M. Calabrese: rejoint les propos de Mme Labouchère. Les problèmes de la gare ont été évoqué dans le rapport, mais il faut aussi parler de ceux de la Serine, de Grand-Champ ou de la plage. Il s'agit de respect vis-à-vis des autres citoyens. Il n'existe pas de solutions toutes faites et c'est une excellente occasion de faire le point et d'approfondir cela. La perception de la population vis-à-vis des requérants paraît parfois négative, il serait intéressant de plancher là-dessus et voir comment l'on peut l'améliorer avec maintenant aussi l'accueil de jour proche de la gare.
- M. Uebelhart: il faut arrêter de se voiler la face avec tout ce qui se passe tous les week-ends autour de la gare. Il est important de prendre en considération ce postulat et d'aller de l'avant avec des perspectives à mettre en œuvre. Il n'est pas possible de se contenter d'un bilan réjouissant, de se dire que les choses ne sont pas si terribles que cela jusqu'au moment où l'on se rend compte que les limites ont été dépassées. S'il n'y a pas de limites dès le départ, il est très difficile ensuite de revenir en arrière et de redresser la situation. Les incivilités existent, elles sont particulières en certains endroits, il faut mettre l'accent sur les lieux recensés et stratégiques.
- M. Marandola: un sondage a été fait auprès de 400 personnes, étaient-elles toutes des victimes d'infraction ou d'incivilité? Existe-t-il des gens ou des bureaux experts en sécurité publique pour avoir

leur point de vue? Il souhaite que la Commission évalue deux choses différentes: d'une part le sentiment d'insécurité, un côté un peu plus émotionnel et d'autre part la sécurité en elle-même, un côté plus physique.

- M. Creteigny: le sondage a été réalisé par des professionnels de l'insécurité. Il s'agit d'un échantillonnage représentant en général ce qui aurait pu être obtenu en interrogeant toute la population et il se peut que des victimes soient parmi les personnes sondées. Il est bien de se poser la question sur le sentiment d'insécurité, cela ne veut pas dire que l'on va se cacher derrière lui, il faut le traiter aussi quand arrivent des événements qui dispersent un sentiment d'insécurité.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. Réponse de la Municipalité au postulat de MM. Samuel Freuler et Cyril Gallay «Amélioration de la mobilité douce à Gland».

Le président précise que les postulants étant deux, ils peuvent tous deux participer aux travaux de la Commission, selon l'Art. 73 du CC. Le Bureau s'est trouvé dans l'obligation de porter le nombre des commissaires de 5 à 7.

- La séance est agendée le 24 septembre 2013 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Patrick Uebelhart, Les Verts. *Membres*: Cyril Gallay, GdG – Samuel Freuler, GdG – Anna Beutler, PLR – Jean-Marc Jaquier, PLR – Charlotte Gabriel, Soc – Jean-Daniel Grandjean, UDC.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Line Gilliland «Pour un partage des eaux à Gland».

- La séance est agendée le 18 septembre 2013 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Guillaume Labouchère, PLR. *Membres*: Line Gilliland, GdG – Marika Thévenaz, Soc Jérôme Ghedira, Les Verts, – Serge Regazzoni, UDC.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. Réponse à l'interpellation de M. Patrick Uebelhart demandant plus de transparence et de suivi dans les dossiers votés lors des Conseils.

- Le président demande à M. Uebelhart si cette réponse le satisfait.
- M. Uebelhart: est heureux d'avoir pris connaissance de quelques informations en lien avec son interpellation lors des communications municipales de ce soir. Concernant son interpellation, il remercie la Municipalité pour sa réponse loin de le satisfaire, tant sur le fond que sur la forme. Hormis les quelques lignes d'introduction qui n'ont que peu de substance, les autres pages ne sont qu'un copié – collé de l'aide-mémoire pour les Municipalités que chaque Conseiller a déjà reçu. La Municipalité aurait pu éviter un gaspillage de papier en mentionnant de nous y référer. Aucune des 4 questions soulevées dans son interpellation sur des sujets traités par le Conseil, pour certains depuis près d'une année, ne trouvent la moindre réponse, ni information quant à leur évolution dans cette réponse. Tout en sachant que la cogestion n'est pas voulue par le législateur et que la séparation des pouvoirs est une des forces de notre système, il continue à penser que le Conseil se doit d'être informé sur des dossiers pour lesquels il s'est prononcé et qu'il est en droit d'attendre des réponses dans un délai raisonnable. Il faut être clair, non sur la confidentialité des propos tenus lors de discussions ou négociations, mais bien sur l'avancement du dossier ou les raisons du blocage. En effet, il n'est pas normal que les Conseillers doivent, en raison du mutisme de la Municipalité, obtenir des renseignements par d'autres

sources. Il cite l'exemple sur le sentier des rives et rappelle que malgré les demandes de 2 commissions, la Municipalité n'a pas pu donner, dans le cadre du préavis à voter, des renseignements précis, ni des garanties sur le subside cantonal concernant le coût du chantier. Il a fallu une réponse directe de la Conseillère d'Etat à son courrier pour que le Conseil puisse, in extremis, bénéficier de toutes les informations nécessaires pour un vote, en tout état de cause. Autre exemple: concernant la levée des oppositions pour ce même chemin décidée par le Conseil en janvier dernier, c'est le Département de l'Intérieur qui a pu répondre à ses questions en juillet et lui expliquer la procédure d'approbation des projets routiers, à savoir: «*Le Conseil communal adopte le projet et la réponse aux opposants, en l'occurrence la levée des oppositions. Puis le Service des routes effectue une approbation préalable. Enfin, le Canton notifie la décision du Conseil aux opposants ce qui ouvre la voie de recours. C'est la même procédure que celle applicable aux Plans d'affectation*». Cette information aurait suffi dans un premier temps pour faire comprendre le mécanisme en marche. Le Conseil lui semble être en droit de savoir où en est la procédure à ce sujet. Chaque Conseiller a été élu par les citoyens glandois sur un programme annoncé et ils attendent aussi des réponses de leur part. Il en va de la crédibilité du politique, dans des temps où il est déjà difficile de recruter de nouveaux membres. Un citoyen peut-il se satisfaire de la réponse suivante: «*oui, le Conseil a refusé l'extension du parking du golf en octobre 2012, mais aujourd'hui, septembre 2013, je ne peux absolument rien dire à ce sujet en l'absence totale d'informations de la part de la Municipalité*».

Il pense que la communication permet de travailler dans un sentiment de respect et de compréhension réciproques, évitant des interpellations devenant dans ce cas inutiles, voire des initiatives populaires gourmandes en énergie ou même des actions à la limite de la légalité de citoyens révoltés de voir l'inertie ou le manque de diligence du politique à apporter des réponses ou des solutions à certains sujets problématiques.

Il invite donc la Municipalité à tenir compte à l'avenir de cette réflexion pour des débats fructueux au sein du Conseil sachant que tous, Municipalité et Conseillers communaux œuvrons pour le bien de notre commune et de son développement harmonieux.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

DIVERS

19. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil d'Etablissement primaire et secondaire.

- En remplacement de M. Cristian Riccio, démissionnaire, le groupe des Verts présente la candidature de M. Gregory Bovet.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention

M. Bovet est élu délégué au Conseil d'Etablissement primaire et secondaire.

20. Nomination d'un membre à la Commission du Plan de Zones.

- En remplacement de M. Jean-Michel Favez, démissionnaire, le PS présente la candidature de M. Victor Mendes Boavista.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention

M. Mendes Boavista est élu à la Commission du Plan de zones.

21. Nomination d'un membre à la Commission de Recours en matière d'impôts et taxes communales.

- En remplacement de M. Jean-Michel Favez, démissionnaire, le PS présente la candidature de Mme Charlotte Gabriel.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention

Mme Gabriel est élue à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.

22. Interpellation de M. Georges Grandjean «concernant le préavis N° 30 de la législature 1996 – 2001 relatif au Plan partiel d'affectation zone verte "La Ballastière"».

- Le président passe la parole à M. Grandjean pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle désire répondre immédiatement.
- M. Th. Genoud: la commune aurait eu la chance d'avoir une parcelle cédée gratuitement de la part des CFF, puisqu'il s'agit d'une parcelle leur appartenant et qui était promise-cédée à la commune avec un Plan partiel d'affectation en vigueur. Dans le cadre des discussions concernant le PPA La Combaz avec Fond nature qui se nomme maintenant "Biodiversité et paysage", il a été clairement stipulé que ce PPA dit "des grenouilles" n'a plus valeur; il ne reçoit plus l'assentiment de ce dit Service lequel a obligé de mentionner dans le PPA La Combaz que le côté des batraciens serait fermé par un grillage de 2 m de haut au minimum avec des mailles de 5 cm maximum pour éviter toute intrusion d'un bipède dans cette zone réservée. Le Service compétant de l'Etat refuse tout passage autre que les batraciens. Aux dires des experts, il s'agit d'un endroit de qualité nationale. La tendance est de faire un ghetto à batraciens plutôt que de laisser la population se promener sur des petites passerelles en bois comme cela était prévu dans le PPA mentionné dans l'interpellation. La porte est fermée à ce niveau-là.
- M. Grandjean: est surpris par cette situation car le préavis avait été élaboré à l'issue de la visite des lieux par l'Office fédéral de l'environnement et mis à l'enquête. A l'issue de celle-ci, les Services cantonaux s'étaient déterminés positivement sur cet objet. Comme il s'agit d'une décision ancienne du Conseil, la Municipalité pourrait-elle faire une réponse plus complète avec des annexes afin que les personnes n'ayant eu aucune idée de ce dossier puissent en prendre connaissance?
- M. Th. Genoud: au moment de la discussion du Plan La Combaz tout le monde a aussi été très surpris puisque l'idée était même d'infiltrer les eaux pluviales dans le terrain afin d'utiliser cet endroit concave pour évacuer les eaux de surface des parties bétonnées du quartier La Combaz. Il est possible de donner des renseignements supplémentaires ou éventuellement d'obtenir de ce Service-là une détermination écrite sur ce PPA et sur la nécessité de protéger ce lieu.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

23. Divers + propositions individuelles.

- Mme Bovet: remercie la Municipalité pour avoir mis à disposition des enfants participant au «Crazy Games» les salles et terrains de sports du Collège des Tuillières, durant 1 semaine lors des vacances d'été.
- M. Freuler: existe-t-il des pistes pour louer les vélos libre-service le dimanche, car il n'y a pas de point de vente ce jour-là pour les cartes?
- M. Cretegny: va se renseigner. Les gens ont tendance à appeler directement la hotline mentionnée sur les totems pour questionner et se renseigner.
- M. Mawjee: en 2014, un festival de flûte traversière se déroulera à Gland, Vich et Begnins. Un repas aura lieu en novembre, merci d'apporter votre soutien. Il remercie la Municipalité de sa présence et pour avoir mis à disposition la salle lors du concert d'il y a quinze jours.
- Mme Gilliland: comment est recyclé le plastique mou récolté séparément à la déchèterie?

- M. Fargeon: ce plastique représente environ 10% de ce qui est récolté. Il ne part pas à l'étranger, nous avons une société basée dans le canton de Fribourg qui en fait du granulats destiné à diverses utilisations. Il est indispensable que ce plastique soit de bonne qualité et pas souillé. Une étude des 4 périmètres de gestion des déchets a été lancée afin de vérifier de quelle manière il est possible de valoriser ou pas les déchets plastiques, savoir s'il vaut la peine de les récupérer, faire une analyse sur l'ensemble du mécanisme savoir aussi s'il y a valeur de les amener à un certain endroit avec l'énergie grise que l'on pourrait utiliser. Il faut laisser quelques mois d'étude pour avoir les premiers résultats. La méthode de faire trier et d'amener les déchets est un geste en faveur de la population, certaines communes considèrent que ce sont des déchets à mettre dans les sacs blancs, Gland a choisi de faire différemment. Le plastique dur est pour l'instant incinéré à l'usine Tridéc.
- M. Uebelhart: constate que beaucoup de commissions ont été fixées le même soir, peut-être est-ce le hasard du calendrier? Les groupes plus importants arrivent à se répartir les tâches, mais les petits groupes ont plus de difficulté à participer activement à tous les débats. Il souhaite que l'on évite de multiplier le même soir un certain nombre de commissions et propose, s'il est possible, d'en fixer le matin de bonne heure.
- M. Cretegnny: comprend le souci des petits groupes, mais cette fois il s'agit vraiment d'un hasard de calendrier. Cette période de l'année est chargée au niveau d'engagements intercommunaux et la Municipalité se trouve engagée sur 2 fronts, ce qui pose des problèmes d'organisation. Elle va être attentive, mais ne peut exclure que cela ne se reproduise une fois.
- M. Uebelhart: sa proposition rencontrerait-elle auprès de l'assemblée un certain assentiment?
- M. Vallat: un postulat a été déposé nominativement par deux personnes et cela peut poser un certain nombre de problèmes dans le suivi de la constitution des commissions devant statuer sur l'objet déposé. La règle de principe des art. 71 à 74 du Règlement du Conseil communal rappelle que c'est un auteur qui dépose un postulat nominativement au nom et pour le compte d'un groupe de personnes ou d'un groupe politique, cela évitera le couac vu ce soir de grossir artificiellement une Commission.
- Mme Labouchère: a l'intention de porter cette question à l'étude et faire des propositions lors de la Commission sur le Règlement du Conseil, car avec des Conseils de plus en plus lourds dans leur ordre du jour, cette question va se poser.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle la date du 10 octobre 2013 à 19h30 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis il clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h00.

Pour le Bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Moritz de Hadeln

Mireille Tacheron

Annexes:

- Interpellation de M. G. Grandjean